



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Indre-et-Loire

Commune : Chanceaux-sur-Choisille

Autres communes :

R500

Appellation : Domaine de la Chute

Monument(s)

Appellation : Domaine de la Chute

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 28/05/2024

Étendue de la protection : Sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments suivants du domaine de La Chute situé à La Chute, CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Indre-et-Loire), tels que délimités en rouge sur le plan annexé au présent arrêté : les façades et toitures ainsi que la bibliothèque avec son décor de cuirs dorés de la maison de maître située sur la parcelle n°10 de la section YC ; l'ensemble des dépendances, uniquement pour les parties reprises ou construites sous l'égide de Jean Bernard Sancholle-Henraux entre 1850 et 1880 : la serre, située sur la parcelle n°9 de la section YC ; l'ancienne chapelle, actuelle maison d'habitation, située sur la parcelle n°8 de la section YC ; le chenil attenant à l'ancienne chapelle, situé sur la parcelle n°7 de la section YC ; l'ancienne boulangerie, actuelle salle de chasse, située sur la parcelle n°11 de la section YC ; les communs composés de logements, remises, garages et écuries, situés sur la parcelle n°13 de la section YC ; la citerne, située sur la parcelle n°23 de la section ZC ; le pavillon du gardien, situé sur la parcelle n°179 de la section A ; la ferme, située sur la parcelle n°13 de la section YK ; l'allée cavalière en provenance du hameau de Langennerie, y compris les quatre bornes situées à son extrémité occidentale, située sur la voie communale n°12, le chemin rural n°30 et les parcelles n°179, 180, 291 et 292 de la section A, n°4 et 18 de la section YC, n°1, 3, 6 et 7 de la section YK ; les jardins, y compris le potager et l'ancien verger, et leurs pièces d'eau ainsi que la perspective s'ouvrant dans le parc boisé vers l'est jusqu'au chemin communal n°18, situés sur les parcelles n°5, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de la section YC, n°5, 7, 8 et 23 de la section ZC ; le bélier hydraulique situé sur la parcelle n°18 de la section ZC.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.